



La Déclaration d’Anchorage **24 avril 2009**

Du 20 au 24 avril 2009, des représentants indigènes en provenance de l’Arctique, de l’Amérique du Nord; de l’Asie; du Pacifique, d’Amérique Latine, des Caraïbes et de Russie se sont rencontrés à Anchorage en Alaska au Sommet Global des Peuples Indigènes sur le Changement de Climat. Nous remercions les peuples Ahtna et Dena’ina Athabascan sur les terres desquels nous nous sommes réunis.

Nous exprimons notre solidarité en tant que peuples indigènes vivant dans des endroits qui sont particulièrement vulnérables aux effets et aux causes profondes du changement de climat. Nous réaffirmons le lien indivisible et sacré entre la terre, l’air, l’eau, les océans, les forêts, la glace de mer, les plantes, les animaux et nos communautés humaines comme la base matérielle et spirituelle de notre existence.

Nous sommes extrêmement inquiets devant la dévastation du climat qui va en s’accéléralant en raison d’un modèle de développement non durable. Nous subissons des effets profonds et disproportionnés sur nos cultures, la santé des individus et de l’environnement, nos droits en tant qu’êtres humains, notre bien-être, nos modes de vie traditionnels, nos systèmes alimentaires et notre souveraineté sur l’alimentation, sur l’infrastructure locale, sur la viabilité économique et notre survie en tant que peuples indigènes elle-même.

La Terre Mère n’est plus en période de changement de climat, mais dans une crise climatique. Pour cette raison, nous insistons pour que la destruction et la désacralisation des éléments de la vie s’arrêtent maintenant.

De par notre savoir, notre spiritualité, nos sciences, nos pratiques, nos expériences et nos relations avec nos terres traditionnelles, nos territoires, eaux, air, forêts, océans, glace de mer et autres ressources naturelles et toute forme de vie, les peuples indigènes ont un rôle crucial à jouer pour défendre et guérir la Terre Mère. Le futur des peuples indigènes repose dans la sagesse de nos anciens, le rétablissement du statut sacré des femmes, la jeunesse d’aujourd’hui et les générations à venir.

Nous soutenons que les droits humains inhérents et fondamentaux ainsi que le statut des peuples indigènes, affirmés par la Déclaration des droits des peuples indigènes de l’ONU (DDIP), doivent être totalement reconnus et respectés dans tous les processus de prise de décision et les activités liés aux changement de climat. Ceci comprend nos droits sur nos terres, nos territoires, nos ressources écologiques et naturelles, inscrits dans les articles 25-30 du DDIP. Lorsque des programmes et des projets spécifiques affectent nos terres, nos territoires, nos ressources écologiques et naturelles, le droit à l’auto-détermination des peuples indigènes doit être reconnu et respecté, en mettant l’emphase sur notre droit à donner notre Consentement libre, préalable et en connaissance de cause, y compris le droit de dire “non”. Les accords et principes de la Convention cadre de l’ONU sur le changement de climat (UNFCCC) doivent refléter cet esprit ainsi que les standards minimaux prévus dans le DDIP.

Appel à l'action

1. Afin d'atteindre l'objectif fondamental de la Convention cadre de l'ONU sur le changement de climat (CCNUCC), nous faisons appel à la quinzième réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC pour qu'elle soutienne le but d'une réduction obligatoire des émissions pour les pays développés (Annexe 1) d'au moins 45% en dessous des niveaux de 1990 d'ici à 2020 et d'au moins 95% d'ici 2050. En reconnaissant les causes profondes du changement de climat, les participants font appels aux états pour qu'ils agissent de façon à réduire leur dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles. Nous demandons également une transition juste vers des économies décentralisées, basées sur des sources d'énergie durables, et des sources et des systèmes qui soient sous la possession et le contrôle de nos communautés locales de façon à permettre une sécurité et une souveraineté de l'énergie.

De surcroît, les participants au Sommet sont d'accord pour présenter deux alternatives pour l'action, certains soutenant la version A et d'autres soutenant la version B. Ces alternatives sont comme suit:

- A. Nous demandons que le développement des combustibles fossiles soit progressivement remplacé et qu'un moratorium soit mis en place concernant de nouveaux développements de combustibles fossiles sur ou à proximité des terres et territoires indigènes.
 - B. Nous demandons qu'un processus soit développé pour que l'utilisation des combustibles fossiles soit éventuellement remplacée, sans pour cela influencer le droit des nations indigènes au développement.
2. Nous faisons appel aux parties de la CCNUCC pour qu'elles reconnaissent l'importance de notre savoir et de nos pratiques traditionnelles; partagées par les peuples indigènes pour développer des stratégies de lutte contre le changement de climat. Afin de combattre le changement de climat, nous faisons également appel à la CCNUCC pour qu'elle reconnaisse la dette historique et écologique des pays inscrits dans l'Annexe 1 dans leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Nous demandons à ces pays de payer leur dette.
 3. Nous faisons appel au Panneau intergouvernemental sur le changement de climat (IPCC), au programme d'évaluation des écosystèmes du Millénaire et autres institutions appropriées.
 4. Nous faisons appel aux organismes responsables des prises de décision au sein de la CCNUCC pour qu'ils établissent des structures formelles ainsi que des mécanismes permettant la participation totale et effective des peuples indigènes. Nous recommandons en particulier que la CCNUCC :
 - a. organise régulièrement des briefings techniques par les peuples indigènes sur le savoir traditionnel et le changement de climat ;
 - b. reconnaisse et engage le Forum international des peuples indigènes sur le changement de climat et ses point focaux régionaux en tant que conseillers ;
 - c. établisse immédiatement un point focal indigène au secrétariat de la CCNUCC ;
 - d. nomme des représentants des peuples indigènes dans les organes de financement de la CCNUCC en consultation avec les peuples indigènes ;
 - e. prenne les mesures nécessaires pour assurer la participation totale et effective des peuples et communautés indigènes dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des activités, atténuation et adaptation concernant le changement de climat.
 5. Toutes les initiatives prises au sein du Programme pour la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation (REDD) doivent s'assurer qu'elles reconnaissent et mettent en

place les droits humains des peuples indigènes, y compris la sécurité de leurs baux fonciers, de leur propriété, de la reconnaissance de leur propriété des terres de façon traditionnelle, les usages et lois coutumières et les bénéfices multiples des forêts pour le climat, les écosystèmes et les peuples, avant que toute action soit prise.

6. Nous demandons aux états de renoncer aux fausses solutions pour combattre le changement de climat, qui ont des effets négatifs sur les droits, les terres, l'air, les océans, les forêts, les territoires et les eaux des peuples indigènes. Ces solutions comprennent l'énergie nucléaire, les barrages à grande échelle, les techniques de géo-engineering, le carbone « propre », les agro-carburants, les plantations et les mécanismes de marché tels que le commerce du carbone, le mécanisme de développement propre, et la compensation pour les forêts. Les droits humains des peuples indigènes à protéger nos forêts et notre mode de vie dans les forêts doivent être reconnus, respectés et assurés.

7. Nous demandons un financement approprié et direct dans les états développés et en voie de développement ainsi que la création d'un fond pour permettre la participation totale et effective des peuples indigènes dans tous les processus liés au climat, y compris l'adaptation, l'atténuation, le monitoring et le transfert de technologies appropriées de façon à promouvoir notre autonomisation, le renforcement des capacités et l'éducation. Nous insistons auprès des instances appropriées des Nations-Unies pour qu'elles facilitent et financent la participation, l'éducation, et le renforcement des capacités de la jeunesse indigènes et des femmes indigènes, et pour garantir leur engagement dans tous les processus internationaux et internationaux liés au changement de climat.

8. Nous faisons appel aux institutions financières pour qu'elles fournissent une assurance risque aux peuples indigènes pour leur permettre de survivre à des événements climatiques extrêmes.

9. Nous demandons aux agences des Nations-Unies d'inclure les effets du changement de climat dans leurs stratégies et leurs plans de travail, et en particulier les effets sur les peuples indigènes, y compris auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) et le Forum Permanent des Nations-Unies sur les questions indigènes (UNPFII). Nous demandons en particulier à l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et aux autres agences appropriées d'établir un groupe de travail des peuples indigènes pour gérer les effets du changement de climat sur la sécurité de l'alimentation et la souveraineté en matière d'alimentation des peuples indigènes.

10. Nous faisons appel au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour qu'il conduise une évaluation accélérée des facteurs de changement de climat à court terme, en particulier du carbone noir (suie), en vue de démarrer les négociations pour un accord international sur la réduction des émissions de carbone noir.

11. Nous faisons appel aux états pour qu'ils reconnaissent, respectent et mettent en place les droits humains fondamentaux des peuples indigènes, y compris leurs droits collectifs à la propriété traditionnelle, l'utilisation, l'accès, l'occupation et le titre aux terres traditionnelles, l'air, les forêts, les eaux, les océans, la glace de mer et les sites sacrés, et aussi pour s'assurer que les droits affirmés dans les traités sont garantis et reconnus dans le planning territorial et les stratégies d'atténuation du changement de climat. En particulier, les états doivent assurer que les peuples indigènes ont le droit d'être mobiles et ne doivent pas être forcés de quitter ou relogés loin de leurs terres traditionnelles et de leurs territoires, et que les droits des peuples volontairement isolés doivent être garantis. Dans le cas des migrants résultant de changements

climatiques, des programmes appropriés et des mesures doivent couvrir leurs droits, leur statut, leurs conditions et leur vulnérabilité.

12. Nous faisons appel aux états pour qu'ils rendent les terres, territoires, eaux, forêts, océans, glace de mer et sites sacrés qui ont été enlevés aux peuples indigènes, limitant notre accès à nos modes de vie traditionnels, et nous amenant à abuser et exposer nos terres aux activités et aux conditions qui contribuent au changement de climat.

13. De façon à assurer les ressources nécessaires à notre survie collective face à la crise climatique, nous déclarons nos communautés, eaux, air, forêts, océans, glace de mer, terres traditionnelles et territoires comme « zones de souveraineté de l'alimentation », définies et dirigées par les peuples indigènes suivant leurs lois coutumières, sur lesquelles il n'est pas possible de se livrer à des industries extractives, à la déforestation et à des systèmes de production alimentaire industriels à base de produits chimiques (par exemple contaminants, agro-carburants, organismes génétiquement modifiés).

14. Nous encourageons nos communautés à échanger leurs informations tout en assurant la protection, la reconnaissance et le respect des droits à la propriété intellectuelle des peuples indigènes aux niveaux locaux, nationaux et internationaux pour tout ce qui touche notre savoir traditionnel, nos innovations et nos pratiques. Ceci inclut la connaissance et l'utilisation de la terre, de l'eau et de la glace de mer, l'agriculture traditionnelle, la gérance des forêts, les graines traditionnelles, le pastoralisme, les plantes alimentaires, les animaux et les médicaments, qui sont essentiels pour développer des stratégies de mitigation et d'atténuation du changement de climat, pour restaurer notre souveraineté et notre indépendance en matière d'alimentation et pour renforcer nos familles et nations indigènes :

Nous offrons de partager avec l'humanité notre savoir traditionnel, nos innovations et pratiques concernant le changement de climat, si nos droits fondamentaux en tant que gardiens de ce savoir à travers les générations est totalement reconnu et respecté. Nous réitérons le besoin urgent d'entreprendre une action collective.

Adopté par consensus par les participants au Sommet global des peuples indigènes sur le changement de climat, Anchorage, Alaska, le 24 avril 2009.